

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

## UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SERA OUVERTE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

→ **OBJET** : Demande d'autorisation environnementale (modification substantielle des conditions d'exploiter) pour une installation de lavage haute pression de l'intérieur de citernes routières.

→ **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION** : ZA de la Haute-Borne – TOURY

→ **MAÎTRE D'OUVRAGE** : SOCIÉTÉ LAV'INDUS 28 - Siège social : 3 et 5 rue du 19 mars 1962 - 45330 Le Malesherbois

→ **LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET POURRONT ÊTRE OBTENUES** auprès de **Mme Patricia TATE** - Gérante de la société LAV'INDUS 28 – TEL : 02/38/34/62/97 MAIL : [contact@lavindus.fr](mailto:contact@lavindus.fr)

→ **DURÉE DE L'ENQUÊTE** : 15 jours, du lundi 27 juillet 2020 à 08h45 au mardi 11 août 2020 à 12h15

→ **LE DOSSIER COMPLET PAPIER ET NUMÉRIQUE** comportant notamment l'étude d'impact et l'étude de dangers et leur résumé non technique est déposé en mairie de TOURY, où le public pourra en prendre connaissance :

➢ **aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public** : du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15

LE DOSSIER COMPLET EST ÉGALEMENT CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/en-cours>

→ **COMMISSAIRE ENQUÊTEUR** : M. Joannes COTE, Directeur et rédacteur en chef de presse, retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de TOURY, aux dates, heures et lieux suivants :

DATE	HEURE	LIEU
Vendredi 31 juillet 2020	09h15 - 12h15	Mairie de TOURY 5, Place Suger
Mardi 11 août 2020	09h15 - 12h15	

→ **PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE, LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS** :

- sur le registre papier ouvert à cet effet en mairie de TOURY et accessible aux jours et heures d'ouverture au public ;
- par voie postale, courrier adressé au commissaire enquêteur en mairie de TOURY
- à l'adresse électronique suivante : [pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr)

**dans le cas où elles seraient encore en vigueur, les mesures sanitaires liées au COVID19 mises en place dans le cadre des enquêtes seront affichées en mairie de Toury. Le public sera alors invité à venir muni d'un masque et d'un crayon.**

→ le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, en mairie de TOURY, commune d'implantation du projet, ainsi qu'en mairies de POINVILLE (communes du département d'Eure-et-Loir) et TIVERNON (commune du département du Loiret) dont le territoire est susceptible d'être affecté par le projet, et à la préfecture d'Eure-et-Loir – DC - bureau des procédures environnementales et sur le site internet de la préfecture d'eure-et-loir : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/politiques-publiques/enquetes-publiques-et-consultation-du-public/enquetes-publiques/terminees>

→ **A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE**, la Préfète d'Eure-et-Loir accordera l'autorisation sollicitée assortie de prescriptions ou prononcera un refus par arrêté motivé.